

COMMUNALEMENT VÔTRE

MARTELANGE - AUTOMNE 2022

Bonne rentrée

LE SPORT EN FÊTE À IM WOHR

RETOUR SUR IM WOHR EN
FÊTE DU 03 SEPTEMBRE
P.4

PLAINES ET STAGES DE L'ÉTÉ EN IMAGES

REVIVEZ LES PLAINES DE JEUX
ET LES STAGES DE MARTELANGE
P.6 & 7

LES COMMERCES D'ANTAN

LE CERCLE D'HISTOIRE
PRÉPARE UNE EXPOSITION
P.8

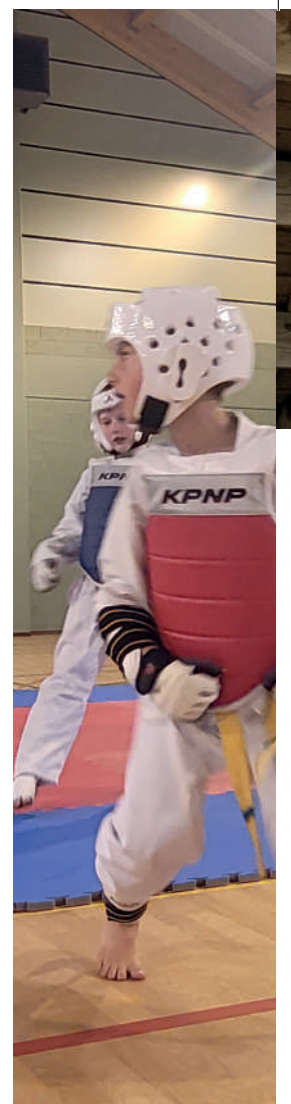
SOMMAIRE

04 L'INAUGURATION D'UNE PLAINE DE JEUX UNIQUE!

05 APPEL À CANDIDATURES POUR LE MÉRITE SPORTIF 2022

08 MARTELANGE, TERRE DE COMMERCES

15 TOTEMUS, DES COMMENTAIRES ÉLOGIEUX



06 LES PLAINES DE JEUX ET LES STAGES SPORTIFS DE L'ÉTÉ EN IMAGES

09 RECONNAISSEZ-VOUS CES VIEUX COMMERCES MARTELANGEOIS ?

10 SUCCÈS POUR LA NOCTURNE DES JEUDIS DU TERROIR

13 LE PARC NATUREL A FÊTÉ SES 20 ANS D'EXISTENCE

16 DE NOUVELLES PRIMES À LA RÉNOVATION

18 3 COURTS-MÉTRAGES, UNE MANIÈRE DE S'INTERROGER.

20 COMMENT OBTENIR SON CHÈQUE MAZOUT?

Commune de Martelange

🕒 Lu-Ma-Me-Ve: 9h00 à 12h00

Je: 14h00 à 19h00

☎ 063/60.01.73

✉ Info@martelange.be

🌐 www.martelange.be

📘 Communemartelange





Madame, Monsieur,

Cet été, la météo exceptionnelle nous a permis de profiter joyeusement des journées et des soirées douces et agréables. La vie à l'extérieur de nos habitations était un réel plaisir. Certains jours pourtant, nous avons suffoqué sous la chaleur intense, nous nous sommes inquiétés des dramatiques feux et craint le départ de nouveaux foyers tant la nature a souffert du manque d'eau. Nos ruisseaux et cours d'eau sont à l'agonie. Tout le contraire des mois de juillet et août 2021. A un an d'intervalle, on est passé des inondations à une sécheresse inédite. Le réchauffement climatique, dont il est question depuis des années, montre la sévérité de ses effets qui ne cesseront pas de disparaître de sitôt.

Conscient qu'il faut changer la donne, notre parc naturel a été retenu par la Région wallonne en vue de créer deux Parcs nationaux. Des « lauréats », 4, ont été retenus par le Gouvernement wallon. À présent, nos spécialistes du parc finalisent le dossier qui sera rentré dans les prochains jours. Enfin, avant la fin de l'année, les experts internationaux retiendront les 2 parcs qui deviendront à ce moment Parcs nationaux.

Concrètement, il s'agit de valoriser un patrimoine naturel d'exception à des fins de conservation de la nature et de valorisation touristique. Ce patrimoine constitue une richesse qui, si elle est bien préservée et protégée, peut contribuer activement au développement économique et social de la Wallonie, notamment par le déploiement d'un tourisme durable. Lors de la récente crise sanitaire, le rôle prépondérant des espaces naturels s'est montré très important en termes de bien-être.

Cette reconnaissance que nous espérons vraiment implique que 1055 ha de bois sur 7035 ha de la forêt indivise, que les communes de Habay, Attert, Fauvillers, Léglise, Ell, Rambrouch, Etalle et Martelange (Gruerie) gèrent en commun avec le DNF (région), soient soumis à des mesures strictes de protection afin de rendre la forêt résiliente aux conditions climatiques futures et qu'elle se régénère naturellement au fil du temps. En quelque sorte, c'est rendre la forêt à la nature ! C'est construire des lendemains qui chantent.

Des scientifiques étudieront de près l'évolution de la faune, de la flore, de la croissance des plantations pendant des décennies. Ces spécialistes conseilleront les gestionnaires communaux et régionaux quant aux choix des espèces d'arbres à planter afin d'assurer une viabilité nouvelle des plantes soumises à des stress inédits qui sont la conséquence du réchauffement.

Le Parc national est notre engagement dans ce défi planétaire qui consiste à agir au plus vite pour parvenir à limiter le réchauffement climatique.

Bonne rentrée scolaire à nos enfants, nos jeunes et nos étudiants. Nous leur souhaitons de goûter pleinement au plaisir d'apprendre, de découvrir des univers inconnus, de forger leurs valeurs en vue de devenir des adultes responsables capables de conduire leur vie et de prendre leur place dans la société, surtout de la rendre plus humaine, plus respectueuse de la planète et des habitants.

Bonne rentrée aussi aux parents, aux éducateurs, à tous les accompagnants qui jour après jour encouragent, marchent aux côtés de l'apprenant. Leur rôle est crucial dans le cursus scolaire. Une bonne parole, une reconnaissance, une aide, une explication aideront chacun à aller de l'avant, à se dépasser, à vaincre les obstacles pour finalement goûter au succès. Patience, amour, tendresse, présence, travail, surpassement, un petit pas après l'autre sont les clés de la réussite. Faut y croire et oser.

Meilleures salutations à tous nos citoyens.

Le collège communal : Daniel Waty, Patricia Wagner, Thierry Kenler, Cindy Feller, Stéphane Mertz, Loraine Georges

IM WOHR EN FÊTE, L'INAUGURATION D'UNE PLAINE DE JEUX UNIQUE !

Le samedi 03 septembre, le Centre Sportif Martelange-Fauvillers, en collaboration avec la commune, a organisé la première édition d'Im Woehr en Fête. Au programme, découverte des sports se pratiquant au sein du hall sportif et inauguration de la toute nouvelle plaine de jeux du site d'Im Woehr. Un espace avec un concept unique en Wallonie !



Sur le site d'Im Woehr, une nouvelle plaine de jeux est sortie de terre durant les mois de juillet et août. En lieu et place de l'ancien mini-golf, un espace récréatif unique dans la province de Luxembourg, et même en Wallonie, a vu le jour. Sur place, neuf plateaux de jeux géants permettant de jouer aux jeux de société de notre enfance ont vu le jour. Un jeu de quilles, un puissance 4, un remonte-ball, le quarto, le jeu d'anneaux, le labyrinthe, sans oublier les classiques que sont les jeux d'échecs, de dames et des petits chevaux. Créée entièrement en bois par l'entreprise TVB, cette nouvelle plaine de jeux unique est accessible gratuitement, mais tout en respectant une certaine procédure. À l'entrée, un QR Code vous permet

d'accéder à un formulaire en ligne. Le remplissage de ce dernier vous permet d'obtenir un code qui vous servira à déverrouiller l'accès, mais aussi à ouvrir les coffres contenant les pièces des différents jeux à côté de chaque plateau. À noter également que le site est équipé d'un éclairage tout neuf et d'un système de caméras de surveillance. "Nous espérons que cette nouvelle plaine va plaire aux Martelangeois(e)s, mais aussi aux touristes de passage", se réjouit Thierry Kenler, échevin en charge du dossier. "Ce lieu va permettre aux familles de s'amuser en plein air de manière originale et ludique.

Devant chaque jeu, des panneaux explicatifs rappelleront les différentes règles du jeu. Espérons que cet espace soit respecté par tout le monde."

Le samedi 03 septembre, la plaine de jeux a été inaugurée lors de la 1re édition d'Im Woehr en Fête. Lors de cet événement, de nombreuses personnes sont venues découvrir l'ensemble des sports se pratiquant durant la saison au Centre Sportif Martelange-Fauvillers. "Ce fut une première réussie", sourit Thierry Kenler, échevin des sports. "Grâce à cet événement, de nombreux enfants et adultes ont sans aucun doute pu découvrir leur futur sport. À refaire l'an prochain!"



Assainissement du cimetière de Radelange

Dans les prochains mois, des travaux seront entrepris au cimetière de Radelange. Dix-neuf concessions avaient été reprises en propriété communale. Prochainement, une entreprise exécutera les travaux de remise en état des concessions concernées. Le cimetière sera fermé au public. Les précisions viendront ultérieurement via les différents canaux de la commune et un affichage sur place.

MÉRITE SPORTIF 2022 : L'APPEL À CANDIDATURES EST LANCÉ !

La commune de Martelange a décidé de relancer son mérite sportif. L'appel à candidatures pour les trophées 2022 est lancé. Vous connaissez un sportif martelangeois méritant ? Un club qui mérite d'être à l'honneur ? Voici comment ça fonctionne!

En 2022, la commune de Martelange a décidé de réinstaurer son mérite sportif communal. Reconnue comme "Commune Sportive" par l'ADEPS, l'administration veut mettre à l'honneur les sportifs et clubs qui font rayonner notre commune dans le monde du sport. L'appel à candidatures pour le mérite sportif 2022 sera officiellement lancé le 15 novembre et s'achèvera le 15 décembre prochain, 12h00. Les candidats peuvent se proposer eux-mêmes ou être présentés

par le responsable d'un club, un citoyen de l'entité ou sur proposition du jury. Le jury étant composé de plusieurs personnes ayant une connaissance du domaine sportif et de quelques élus. Trois prix seront décernés chaque année. Le "Mérite sportif martelangeois", destiné à récompenser les talents, les efforts, les qualités ou les exploits d'une personne, d'une équipe ou d'un club. Le "Martelange Talent", destiné à mettre à l'honneur un sportif ou une équipe (8 - 18 ans) ayant réalisé une performance prometteuse et/ou ayant des facultés qui laissent entrevoir une belle carrière. Et enfin, le "Coup de coeur sportif", destiné à mettre à l'honneur une équipe, un club, une organisation ou une personne qui oeuvre au développement sportif de la commune de Martelange. Un "Prix Handisport" peut aussi être envisagé par le jury. Qui peut y participer? Les



trophées sont décernés soit à des sportifs martelangeois pratiquant un sport dans l'entité ou à l'extérieur de celle-ci. Ou bien à des membres effectifs, depuis au moins trois ans, d'un club ayant son siège dans la commune et/ou son activité principale au sein du hall sportif. Pour les sports collectifs, seuls les clubs martelangeois peuvent être nominés. Le jury appréciera les résultats de l'année civile précédant la date de remise des trophées. Vous voulez rentrer une candidature? Accédez au formulaire sur www.martelange.be/meritesportif ou remplissez le formulaire papier ci-dessous et en le déposant à la commune.

Formulaire mérite sportif 2022

Nom:.....
Prénom:.....
Rue & N°:.....
Ville & Code postal:
Date de naissance:.....
GSM:.....
Email:.....

Discipline sportive:.....
Catégorie:
Fédération:.....

Candidatures :

- Mérite sportif 2022
 Martelange Talent
 Coup de coeur sportif .

Performance 2022

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Les plaines de jeux et les stages sportifs de l'été en images !

Durant l'ensemble de l'été, la jeunesse de Martelange et des alentours a pu profiter des plaines de jeux et stages sportifs organisés par l'administration communale. En juillet, plus de 120 enfants ont participé aux plaines de jeux coordonnées par le service extrascolaire de Martelange. Au programme, des activités variées, des petits aux plus grands en passant par les stages ados. En août, place aux stages sportifs avec soixante enfants présents durant les deux semaines !



En excursion au Parc Merveilleux de Bettembourg.



Bricolage pour les petits.



En pleine farandole.



On prend la pose photo.



Pique-nique en plein air.



Jeux avec les plus grands.



Séance de unihockey pour les plus grands en extérieur.



Découverte du tchoukball.



Parcours de psychomotricité.



Initiation au badminton avec le BC Martelage.

MARTELANGE, TERRE DE COMMERCES

**"Martelange dans l'histoire".
Un épisode consacré aux
commerces d'antan de
notre commune en lien avec
l'exposition qui se tiendra le
1er et 2 octobre à la Maison
de village.**

Il a toujours été évident que le village de Martelange était destiné, depuis sa création, à abriter de nombreux commerces. En bordure de la forêt d'Anlier au sud, et de vastes collines plus adaptées à la culture au nord, sur le trajet d'une route importante qui relie Bastogne à Luxembourg, l'agglomération est située dans une vallée profonde le long d'une rivière au cours variable. Martelange a été implantée là où le charroi ou les troupes en arme pouvaient traverser à gué le cours d'eau et là où un pont pouvait être construit. Les armées romaines avaient tracé leur célèbre voie avec leur sens pratique au plus haut point. Là se sont installés quelques agriculteurs et leurs maigres troupeaux.

Tout naturellement, certains des Martelangeois ont pensé que les voyageurs pouvaient leur acheter des vivres ou profiter de leurs compétences pour faire réparer leurs chariots, ferrer leurs chevaux et acheter les produits de leur artisanat.

Par la suite, ils ont installé dans un coin de leur chaumine un début de commerce de biens de consommation, de pièces d'habillement fabriquées localement puis fait venir des denrées qu'ils revendaient au détail aux villageois de Martelange et ceux des villages environnants moins bien pourvus. On est passé du troc de

produits au négoce grâce aux monnaies introduites par les différents régimes qui ont régenté notre région, ils ont dû passer des sesterces romains aux différents francs en acceptant les valeurs étrangères, écus, marks, louis qu'on leur présentait. Leurs familles ont prospéré et créé de petites dynasties de commerçants ou artisans dont les enfants aidaient naturellement au magasin.

Sans aucun doute, la motorisation de quasi chaque famille en fin du XXème siècle a déclenché la mort des commerces de proximité villageois. Chacun a voulu faire ses courses aux supermarchés des villes voisines, alléché par les promotions, les choix, les prix des supermarchés d'abord et ensuite des centres commerciaux. Presque tous se souviennent de la fermeture très récente de la dernière épicerie de quartier de Martelange : « La Fontaine. »

Actuellement (2022), les Martelangeois qui tiennent à acheter localement, ont le choix entre deux boulangeries et une boucherie et un petit marché le jeudi après-midi, qui propose principalement des légumes bio produits dans les environs immédiats. Le seul magasin de primeurs-épicerie accessible à pied est une supérette située de l'autre côté de la frontière belgo-luxembourgeoise, à la Rombach. En réalisant ce travail,

le cercle d'Histoire de Martelange a voulu rassembler un maximum d'éléments afin d'illustrer au mieux et avec le plus grand respect les très nombreux commerces qui ont fait de la cité ardoisière un pôle économique local important.

Pour cela, le cercle d'histoire de Martelange a développé sa recherche dans 4 domaines :

- ✓ Collection de photos anciennes et cartes postales.
- ✓ Photos actuelles des maisons du village où il y a eu des commerces.
- ✓ Recherche de publicités à travers les nombreuses archives du cercle d'histoire et ceci afin de valider les informations.
- ✓ Etablissement, maison par maison, d'une liste des métiers et des personnes qui ont tenu ces commerces au fil des décennies. Et pour mémoire, ont été recensés les lieux où des médecins, kinés ont exercé leur art ainsi que les écoles et bâtiments communaux.

Ce travail sera bien évidemment repris et organisé dans un livret qui sera disponible à la vente lors de l'exposition.

Il paraissait très utile pour le cercle d'histoire de Martelange de mettre sur pied une exposition afin de collecter encore plus d'informations avec l'aide du grand public.

Martelange 1 et 2 octobre 2022 Exposition

Historique des commerces

Martelange
Radelange
Grumelange
La Folie
La Roche Percée
Rombach-Martelange

Maison de village de Martelange

Travail réalisé par



avec le soutien de

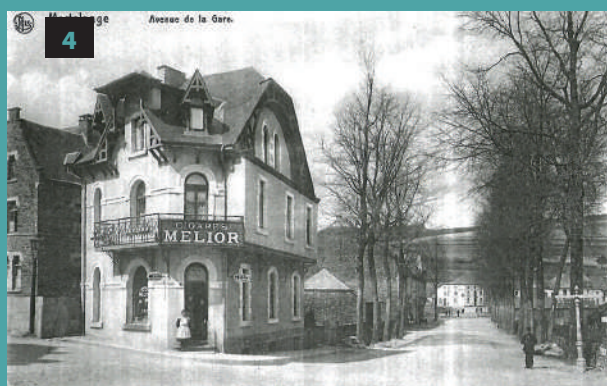
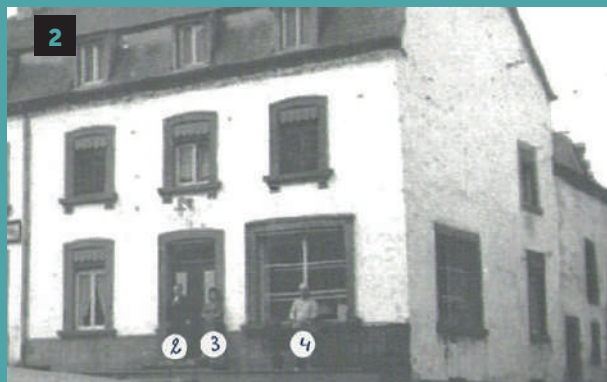


Photos d'époque
avec
commentaires
historiques

Vente du livre de
l'exposition sur
place

Entrée libre
Samedi et dimanche
10h00 à 12H00
14h00 à 18h00

Reconnaissez-vous le lieu de ces commerces d'antan ?



SOLUTIONS

1. Boucherie Frières - Rue de l'Église, n°1
2. Boucherie Paquet - Rue de l'Église, n°2
3. Peinture Simon Carnille - Fontaine C. Schmit
4. Tabac Kerger-Puttermans - Boulangerie Kerger
5. Café des Sports - Friterie Snack'n'Roll
6. Café Meisch/des sports - Rue de la Croix.
7. Ex Café Crochet-Weiler - Pizzeria Il Diabolo



DU BEAU MONDE LORS DE LA NOCTURNE DES JEUDIS DU TERROIR

Le jeudi 25 août, l'ADL et la commune de Martelange organisaient l'édition estivale de la Nocturne des Jeudis du Terroir. Une vingtaine d'exposants avait répondu à l'invitation. Le public était aussi présent pour découvrir les produits locaux et artisanaux de notre région.

Rendez-vous hebdomadaire, les Jeudis du Terroir se sont transformés en nocturne le jeudi 25 août dernier. Sur le parking de l'administration communale de Martelange, une vingtaine d'exposants ont accueilli les visiteurs afin de leur faire découvrir leurs produits ou autres créations.

Pour cette édition estivale de la nocturne, les bons produits étaient au rendez-vous. Fidèle au poste, la Ferme des Deux Fontaines de Tintange a proposé ses fruits et légumes de saison. La From' à Marie de Hollange ses excellents fromages de vache et brebis, Eric Gourbillon son miel de Radelange et les traiteurs Toscana in Boca et Mauvaises

Graines leurs salaisons italiennes ou autres gaufres artisanales.

On citera aussi la présence de la boutique de prêt-à-porter féminin Laedy Clothes et de la créatrice de mode EleonEtine. La bijoutière martelangeoise LB Contemporains et la restauratrice de l'Art de la Recup ont aussi fait partager leurs créations. Finalement, la Brasserie de Martelange et sa Frontabière, le Houblon d'Or ainsi que la cave à vin de NaturaVin ont permis au public de se désaltérer après un petit tour sur le marché.

"Ce fut de nouveau une belle réussite", se réjouit Emilie Dubois, coordinatrice de l'ADL. "Cet événement permet aux gens de (re)découvrir des produits de chez eux, mais aussi de passer un chouette moment convivial en plein air. Merci aux visiteurs et aux exposants d'avoir, une nouvelle fois répondu présents." Pour rappel, les Jeudis du Terroir se déroule tous les jeudis de 15h à 18h30 en face du bureau de poste.

La nocturne des Jeudis du terroir spécial Noël, le jeudi 08 décembre

A vos agendas! La nocturne des Jeudis du Terroir se transforme en Marché de Noël à ciel ouvert le jeudi 08 décembre prochain. Dans une ambiance de fête de fin d'année, les exposants seront présents pour vous permettre d'effectuer vos achats pour les réveillons ainsi que pour déguster des cadeaux originaux et locaux! Les informations plus précises seront communiquées en novembre.

Remerciements à l'Artisan Boucher de Martelange

La Commune de Martelange remercie Romain Gasbarre, sa famille et son équipe pour la longévité de sa boucherie martelangeoise. Malheureusement, cette dernière a définitivement fermé ses portes à la fin du mois d'août après plusieurs décennies d'existence, et ce, pour des raisons professionnelles, mais aussi de santé. D'abord située à la rue des Bouchers, la boucherie familiale avait déménagé au coeur de la Grand-Rue. Un commerce martelangeois disparaît. Tout à une fin malheureusement...



À la rencontre d'Olivier Lisman, apiculteur martelangeois

Apiculteur passionné, Olivier Lisman et ses ruches sont installés à Martelange depuis plusieurs années. Il nous fait découvrir son univers, celui du miel et des abeilles.



Pourquoi vous êtes-vous intéressé à l'apiculture ?

J'ai toujours consommé du miel, parce que j'aime ça. J'en achetais toujours à un monsieur d'Arlon. Nous parlions d'apiculture ensemble, ça m'intéressait de plus en plus. J'aidais aussi des amis qui avaient des ruches. J'en consommais énormément aussi, 2-3 pots par mois. Puis le jour où il est décédé, j'en ai parlé à ma femme qui m'a dit : « Pourquoi est-ce que tu ne te lanceras pas dans l'apiculture pour faire ton propre miel ? ». Je me suis donc inscrit aux cours apicoles à l'école des abeilles au Centre Agri-environnemental de Michamps. J'ai fait les deux ans de cours. C'est devenu une passion, il y a tellement de choses à faire, c'est du boulot. Celui qui n'est pas passionné, ne le fait pas. Je suis apiculteur depuis 2016 et ce n'est pas tous les jours facile. Il y a des années catastrophiques où nous n'avons quasiment pas de miel.

Combien avez-vous de ruches ?

Ça dépend des années, car on peut en perdre. Ça varie entre 8 et 12. J'essaie de ne pas en avoir plus que 12 car ça prend du temps.

Ce ne sont pas les abeilles qui font tout le travail ?

Non, il y a du boulot tous les jours, quand ce n'est pas à la ruche, c'est à la miellerie. Il faut entretenir tout ça, c'est beaucoup de boulot.

Il y a un suivi constant de l'essaïm, la reine peut mourir par exemple. Les abeilles peuvent essaïmer aussi, donc se diviser quand il n'y a plus assez de places. Une deuxième reine est créée et une partie de l'essaïm part avec la deuxième reine. Il faut donc observer, regarder les signes.

On leur donne du travail, on fait construire des cadres. De temps en temps, on crée des reines nous-mêmes et on crée de nouveaux essaïms. Le but est de contrôler les descendance des reines pour garder celles qui sont productives, celles qui essaïment le moins souvent.

Pour faire le miel, on prend les cadres et on les met

dans un maturateur. On enlève ainsi toutes les impuretés. Pour ne pas que le miel ne se cristallise pas, il faut le mélanger constamment. Une fois qu'il devient crémeux, on peut le mettre en pot.

Vous vous êtes associé à la commune et de ce fait aux deux écoles primaires de Martelange pour un projet à vocation pédagogique. Pouvez-vous nous dire où en sont les ruches décorées par les enfants ?

Des pots de miel aux enfants des deux écoles après un événement organisé par le CCE. Pas l'année passée, malheureusement, car il n'y en avait presque pas. Nous avons organisé une fête de l'abeille à Martelange où les enfants et les parents sont venus découvrir les ruches, l'apiculture et ont pu repartir avec un pot de miel. Avec le syndicat d'initiative, nous avons également organisé la balade des abeilles. Nous sommes allés à pied jusqu'aux ruchers en passant par les sentiers de promenade, nous avons parlé d'apiculture, nous avons ouvert une ruche, etc.

Où peut-on acheter votre miel ?

On peut me contacter sur les réseaux sociaux.

Coordonnées : Olivier Lisman

JOURS DE PRÉSENCE DANS LES 4 COMMUNES

- LUNDI ET VENDREDI À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LÉGLISE
- MARDI ET JEUDI À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE VAUX-SUR-SÛRE
- JEUDI MATIN À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE FAUVILLERS
- JEUDI APRÈS-MIDI À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MARTELANGE

Il est possible que nous soyons absentes en raison de réunions extérieures. Veuillez donc nous contacter par téléphone ou par email pour que nous puissions prendre rendez-vous.

Contact

EMILIE DUBOIS

COORDINATRICE
0471/09.98.28

EMILIE.DUBOIS.ADL@GMAIL.COM

PAULINE THIRY

CHARGÉE DE PROJETS
0499/77.37.71

PAULINE.THIRY.ADL@GMAIL.COM

VOTRE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT *local*

VAUX-SUR-SÛRE FAUVILLERS

LÉGLISE MARTELANGE



COMMUNALMENT VÔTRE SERVICE LOCAL

www.adl.fimv.be

suivez-nous sur



11



Nos aînés en excursion à Maastricht

Le vendredi 09 septembre dernier, les aînés martelangeois ont participé à l'excursion annuelle. Cette année, les 60 ans et plus ont pris la direction de Maastricht, ville frontalière située aux Pays-Bas. Au programme, shopping, repas, visite guidée et arrêt dans un vignoble.



Chaque année, la commune de Martelange invite les 60 ans et plus à participer à une excursion le temps d'une journée. Le vendredi 09 septembre, une cinquantaine de nos aînés ont ainsi pris la route vers Maastricht. Arrivés vers 10h30, les seniors ont d'abord pu prendre un peu de temps libre sur le marché de la cité hollandaise, connu pour ses poissons frais, ses produits de la région, mais aussi son célèbre marché au tissu.

A midi, direction le restaurant Minckelers pour y déguster un excellent repas composé d'une entrée, un plat et un dessert.

L'après-midi, les participants ont pu découvrir la ville de Maastricht à bord d'un car: découverte de la partie historique de la ville et des environs. Plusieurs



bâtiments historiques ont pu être aperçus comme les bâtiments du gouvernement provincial où le traité de Maastricht, fondateur de l'Union européenne, a été signé en



1992. Finalement, sur le chemin du retour, la visite d'un vignoble belge ainsi qu'une dégustation étaient au programme pour clôturer la journée.

ETAT CIVIL - MAI 2022 À AOÛT 2022

Naissances

LIMET Raphaëlle - 17.05.2022

VARGA Martha - 05.06.2022

Mariages

Peggy WYNANTS & Bart TAILLIEU - 23.06.2022

Sophie GOEDERT & Hervé GUILMAIN - 16.07.22

Emilie PONCIN & Maxime STEVENOT - 30.07.22

Décès

BIJYIOBYENDA Urbain - 23.05.2022

LAMBERT Anne-Marie - 29/08/2022

Le Parc naturel a fêté ses 20 ans d'existence

Le dimanche 17 juillet dernier, le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier a célébré ses 20 ans d'existence sur le Pâchis à Fauvillers. Plusieurs activités se sont déroulées tout au long de la journée.

Reconnu officiellement par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2001, le Parc naturel aurait dû célébrer ses 20 printemps l'an dernier. C'est donc avec une petite année de retard que la fête du Parc a eu lieu, sur la même place du Pâchis qui avait accueilli la première édition, en juillet 2003.

Plusieurs balades thématiques étaient proposées dès le début de la journée. Elles ont été suivies d'une séance académique, en présence du représentant de la Ministre de la Nature, Céline Tellier. L'occasion de revenir sur ces 20 années riches en projets : découverte des espaces verts, préservation de la faune et de la flore, dynamisation de l'agriculture, sensibilisation aux enjeux de la biodiversité, travail sur le patrimoine et le paysage, mise en valeur des artisans et producteurs locaux et bien d'autres. De nombreux ateliers et jeux étaient présentés aux petits et aux grands : bricolage nature, jeu de piste dans le village, animations par les partenaires présents, jeux en bois géants, promenade en calèche... Contes et musiques ont également ponctué ce bel après-midi ensoleillé !



Le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier a 20 ans. Une fête s'est déroulée le dimanche 17 juillet. Elle a eu lieu à Fauvillers. Plusieurs activités étaient au programme. Une belle après-midi d'anniversaire.



"Viens jouer en famille", le salon du jeu revient

"Viens jouer en famille", le Salon du Jeu de Martelange se déroulera le dimanche 23 octobre prochain à la Maison de Village. De 13h30 à 18h00, plusieurs activités rythmeront cet après-midi ludique.

Les familles présentes auront l'occasion de découvrir les dernières nouveautés "jeux" pour les fêtes de fin d'année. "Des dizaines de nouveaux jeux seront à tester en compagnie de la Ligue des joueurs extraordinaires et le magasin

"Au Pays des Merveilles" détaille Cynthia Goery, responsable de l'organisation avec le Plan de Cohésion Sociale de Martelange.

"Espace psychomotricité, bricolage, seront aussi au programme." Toutes les infos pratiques seront diffusées sur www.martelange.be/pccs



DES AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS SUBSIDIÉS DANS NOS ÉCOLES

Chaque année, la commune de Martelange délivre un subside de 7.000 euros aux deux écoles du territoire communal. Une enveloppe qui doit être utilisée selon une thématique bien particulière. Après le numérique il y a deux ans, nos écoles ont investi dans des aménagements extérieurs pour leur cour de récréation. Pour cette année scolaire, le subside devra être utilisé sur la thématique du livre.

La commune de Martelange héberge deux écoles maternelles/primaires sur son territoire. Chaque année, l'administration communale octroie une subvention à destination de celles-ci. D'un montant maximum de 7.000€, ce subside permet aux deux établissements scolaires d'investir dans un domaine donné. Après le numérique en 2020-2021, les écoles avaient reçu une enveloppe destinée aux aménagements extérieurs lors de l'année scolaire dernière. "Ce subside est une manière d'aider les deux écoles de la commune d'une manière bien précise", explique Cindy Feller, échevine de la jeunesse. "Nous n'avons pas d'école communale sur le territoire, mais il est important d'aider les établissements présents." À l'école de la Communauté Française située à la rue de la Poste, ce montant a connu une double destination. "Nous avons d'abord investi dans plusieurs tables extérieures", explique Lionel Mortier, le nouveau directeur de l'EFCE de Martelange. "Il s'agit de six tables qui vont permettre aux élèves de prendre leur collation dehors ou bien de participer à des activités scolaires. L'autre partie du subside a été utilisée pour l'achat d'une pelouse synthétique. Celle-ci a été installée dans une partie plate de la cour et permet désormais aux élèves de jouer au football dans de meilleures conditions."



À l'École Libre de Martelange, située dans la Grand-rue, le subside de l'année dernière a été utilisé pour plusieurs choses également. "Nous avons acheté des paniers de basket et des goals de football pour remplacer les anciens", détaille Laura Orban, la directrice de l'école.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le subside a comme thème "Le Livre". Les enfants passant déjà énormément de temps sur les écrans, il est bon de revenir parfois au support papier et à la lecture. "Ce subside comprend l'acquisition de livres, l'abonnement à des périodiques, mais aussi la réalisation de coins de lecture (étagères, bibliothèques, fauteuil) pour un montant maximum de 1.000 euros", détaille l'échevine de la jeunesse. "Il est également possible d'englober dans ce subside quelques liseuses et livres en format électronique."

LA BOÎTE À LIVRES FÊTE UN AN D'EXISTENCE !

Située à proximité de l'administration communale, la Boîte à livres vient de fêter son premier anniversaire. Initié par le Plan de Cohésion Sociale, ce projet connaît un chouette succès. Nombreuses sont les personnes à venir se servir, mais aussi alimenter la boîte de différents ouvrages.



Chasse Totemus: des commentaires élogieux

CONSEIL
COMMUNAL
DES ENFANTS
MARTELANGE



Projet de la dernière mandature du Conseil Communal des Enfants, la Balade des petits marçassins, chasse Totemus de Martelange, séduit. En une année d'existence, plus de 2.000 participants ont déjà été enregistrés et les commentaires sont élogieux. Voici une petite sélection des meilleurs d'entre eux.

"Très agréable, nature, sensations. Bien adaptée aux petites jambes des enfants. Passerelle, petits ponts. Endroits agréables pour les petites pauses. Nature magnifique, on a adoré les nénuphars"

Laetitia L. 30/07/22

Une promenade très agréable, en dehors de la circulation. Nous avons découvert avec plaisir que Martelange c'est bien plus qu'une grande route remplie de station service. Les plaines de jeux sur le parcours ont ravi les enfants ;-)"

Audrey D. 05/03/22

"Moi qui ne connaissais que les pompes à essence de Martelange, j'ai été bien agréablement surpris par la beauté de ce parcours !!!"

Michel D. 15/04/22

"J'ai re-découvert Martelange différemment. Les enfants se sont bien amusés (7ans et 9ans). Par contre, nous avons mis beaucoup plus de temps qu'annoncé (mais ce n'était pas désagréable) ."

Caroline B. 06/03/22

"Très belle balade nature loin de l'agitation de la N4 ! Très chouette découverte."

Eric P. 27/02/22

C'était notre première chasse Totemus. Très chouette ! Parcours facile sans aucune difficulté. À recommander pour des petites jambes et promenade en famille."

Magali B. 26/05/22

N'oubliez pas votre chèque sport/culture

Envoyé dans le courant du mois d'avril dernier aux jeunes âgés de 12 à 20 ans de la commune, le chèque sport/culture est valable jusqu'au 31 décembre de cette année.

Pour rappel, ce chèque permet de se faire rembourser la somme de 50€ pour une activité au choix qui touche au sport ou à la culture. Par exemple, une affiliation à un club de sport, un ticket de concert, des cours de musique, l'achat de livres, de matériel de dessins ou encore

l'entrée à un musée. Le document envoyé doit être complété et accompagné du ticket de caisse ou de la facture faisant l'objet du remboursement de 50 euros. Si vous avez des questions ou si vous avez perdu votre chèque, n'hésitez pas à envoyer un mail à sylvain.cotman@martelange.be



DE NOUVELLES PRIMES À LA RÉNOVATION

Depuis le 1er septembre 2022, la Région wallonne propose des primes à la rénovation beaucoup plus faciles d'accès.

Afin d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments privés, la Wallonie propose de rendre certaines primes plus facilement accessibles. Si vous souhaitez rénover votre toiture ou réaliser des petits travaux économiseurs d'énergie de moins de 3 000€, vous pouvez bénéficier d'une prime sans devoir réaliser d'audit Logement. De plus, vous pouvez maintenant réaliser certains travaux vous-même, sans passer par des professionnels.

Même si l'audit Logement n'est pas obligatoire, n'oubliez pas que celui-ci est bénéfique pour votre habitation et votre portefeuille. L'auditeur apporte des conseils personnalisés et un regard neutre sur le choix des techniques et produits à employer.

Les travaux pris en compte pour ces primes sont variés. Ils vont de l'isolation du toit jusqu'à la mise en conformité du raccordement à l'égouttage, en passant par des investissements relatifs aux systèmes de chauffage (voir lien ci-dessous).

La facture finale doit être datée à partir du 1er mai 2022 et vous pouvez entrer votre demande depuis le 1er septembre 2022.

Les travaux subsidiés sont repris ci-dessus. Attention que le montant de la prime indiqué correspond à la prime de base, c'est-à-dire si les revenus annuels du ménage ne dépassent pas 97 700 EUR.

Si ces revenus sont inférieurs à 43 200 EUR, la prime est multipliée par 2 ; si ces revenus sont inférieurs à 32 700 EUR, la prime est multipliée par 3 ; si ces revenus

sont inférieurs à 23 000 EUR, la prime est multipliée par 4 ; si ces revenus sont inférieurs à 23 000 EUR, la prime est multipliée par 6.

Travaux subsidiés :

- ☑ Isolation de toiture par entrepreneur (10 EUR/m²) ou par le demandeur (4 EUR/m²)
- ☑ Remplacement de couverture de toiture (6 EUR/m²), charpente (250 EUR) et dispositifs d'eau pluviale (100 EUR)
- ☑ Remplacement de menuiseries extérieures (25 EUR/m²).
- ☑ Murs : travaux pour résoudre des problèmes d'infiltration, d'humidité ascensionnelle et de stabilité (350 EUR).
- ☑ Sols : travaux pour résoudre des problèmes de stabilité (350 EUR).
- ☑ Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire (500 EUR*).
- ☑ Ventilation hygiénique simple flux (180 EUR/appareil).
- ☑ Ventilation hygiénique double flux (360 EUR/appareil).
- ☑ Installation de chauffage : isolation de conduites (60 EUR), isolation de ballon de stockage (35 EUR),

placement de circulateur à vitesse variable (24 EUR/circulateur), placement de vannes thermostatiques (35 EUR/5 vannes), placement de thermostat (30 EUR).

- ☑ Installation d'eau chaude sanitaire : isolation de conduites, isolation de ballon de stockage (35 EUR), isolation d'un échangeur externe (60 EUR), placement d'un ballon de stockage.
- ☑ Travaux pour résoudre des problèmes de salubrité (350 EUR) : défaut de l'installation électrique/gaz, éclairage naturel ou ventilation insuffisante, problèmes liés à la hauteur sous plafond, le risque de chute, constatation de mэрule ou radon, etc...

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les Guichets de l'Energie (Arlon : 063 24 51 00, Libramont : 061 62 01 60) ou votre agent local à l'adresse suivante : julien.schockmel@fauvillers.be

*Cette prime peut être également obtenue si le coût de la pompe à chaleur excède 3000 EUR via une autre prime « appareil de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour tous ».



Martelange certifiée European Energy Award

La commune de Martelange vient d'être certifiée par un European Energy Award. Cette récompense salue la qualité des politiques et actions menées en matière d'énergie et climat sur notre territoire.



Le 6 novembre 2019, le conseil communal de Martelange approuve le Plan d'Action Energie Durable et Climat local (PAEDC). Au travers de ce plan, la commune s'engage à réduire d'au moins 40 % l'émission de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030 par rapport à 2006 tout en veillant à assurer à ses citoyens un accès à une énergie sûre, durable et abordable, et d'autre part, à adapter le territoire communal aux impacts attendus du changement climatique.

Pour élaborer ce plan d'action, la commune de Martelange a été soutenue par l'APERe (qui s'appelle aujourd'hui Energie Commune) dans le cadre du projet européen « Implement » et par la Province. Un comité de pilotage interne a été constitué afin de dresser le diagnostic du territoire, d'évaluer les politiques menées ces dernières années, fixer des

objectifs ambitieux et imaginer les actions qui pourraient être menées les 10 prochaines années. La qualité de ce travail a permis à la commune de Martelange d'obtenir la certification European Energy Award. Pour obtenir cette certification, la politique communale a été évaluée sur base de 79 mesures réparties en 6 domaines d'intervention (Aménagement et développement du territoire, patrimoine communal, mobilité, gestion des ressources, organisation interne, communication).

Parmi les actions reprises dans le PAED, certaines ont pour vocation de positionner l'administration communale comme leader exemplaire de la transition sur son territoire en réduisant ses

émissions patrimoniales de 40% à l'horizon 2030 par rapport à 2017 à travers la réduction de la consommation énergétique de ses bâtiments et de l'éclairage public, ainsi que le développement des énergies renouvelables sur les sites communaux. D'une autre part, ce plan vise à soutenir les citoyens dans la réduction de leur empreinte carbone via des actions de sensibilisation, l'organisation d'achats groupés et la mise en place d'une plateforme de rénovation en collaboration avec les communes voisines.

Mais ce plan d'actions ne peut être considéré comme une stratégie figée. Il est appelé à évoluer au gré de nouvelles opportunités et de l'implication grandissante des acteurs locaux.

Rappel : obligation de tenir ses chiens en laisse

Nous sommes confrontés à une recrudescence de chiens laissés en liberté sur le domaine public et livrés à eux-mêmes, avec tous les risques que cela peut engendrer en matière de sécurité publique. L'autorité communale souhaite donc vous rappeler les règles en la matière.

Le règlement général de police de la commune de Martelange (RGP) prévoit explicitement qu'il est interdit de laisser errer des animaux dans l'espace public.

La laisse est imposée partout dans l'espace public et quelle que soit la race du chien, car même si votre chien n'est habituellement pas

agressif, il suffit d'une mauvaise interprétation de sa part, d'un comportement jouette d'un enfant, d'une agression d'un autre chien ou qu'il divague sur la route, pour qu'un drame se produise.

En cas d'infraction, la police peut rédiger, à charge du propriétaire de l'animal, un procès-verbal administratif. L'amende infligée par le Fonctionnaire sanctionnateur provincial peut s'élever jusqu'à 350 euros.

Nous vous rappelons également l'obligation, pour les chiens, d'être identifiés, soit grâce à une puce électronique ou par un tatouage.

3 COURTS-MÉTRAGES, UNE MANIÈRE DÉCALÉE D'INTERROGER LES BIENS COMMUNS



Tirés de la série On s'adapte, ces 3 courts-métrages d'anticipation questionnent l'adaptation et la transformation des sociétés face aux enjeux environnementaux.

A quoi ressembleront nos sociétés dans 10, 20, 30 ans ? C'est à cette question d'ampleur que la collection souhaite répondre en s'ancrant dans l'état actuel des connaissances en sciences de la nature et en sciences sociales. Les films de fiction produits ont pour objectif d'ouvrir la voie vers de nouvelles représentations de ce que nos sociétés pourront devenir dans les décennies à venir, sans candeur ni catastrophisme.

Dans le cadre du Festival Alimenterre, Assiettons-nous et du cycle « Comment mangerons-nous demain ? », Nature Attitude, la Maison de la Culture et le PCS de Martelange vous propose de découvrir 3 des 10 courts-métrages de la série :

« Nique le privé ! » de Raphaël Daniel

France, 2045, les terres arables sont stériles et une terrible crise alimentaire ravage le pays. Dans ce contexte difficile, les terres privées encore cultivables doivent être récupérées et transformées en oasis autonomes et fertiles pour le bien commun. Ulysse Bertoli est un agent du gouvernement chargé de récupérer un de ces terrains. Mais la propriétaire des lieux, Alexandra Delpech, qui y a construit sa maison super connectée, n'entend pas se laisser faire facilement. « Nique le privé ! » est l'histoire de deux mondes et deux cultures qui s'opposent : le privé et les communs ; ceux qui s'adaptent et ceux qui vivent dans le passé.

« Mauvaise graine » de Nadège Herrygers

Dans une cité, Sadia se livre à un mystérieux trafic. Son petit ami, Arthur, la surprend et découvre ce qu'elle cache. Il va devoir faire un choix...

« Mauvaise graine » met en lumière les abus des lobbies des semences et des graines desquels dépendent parfois des pays tout entiers, et dénonce l'absurdité de la prohibition de la cultivation de certaines sous-espèces de fruits, légumes et plantes.

« Le phasme et l'ortie » de Louis Faury

Juin 2062. La ferme biologique de « L'aiguille » est en effervescence. La Saint-Jean approche et annonce comme chaque année la fin du service écologique obligatoire. Mais la panne d'un tracteur va mettre en péril l'organisation de la fête qui approche.

« Le phasme et l'ortie » est un film conçu comme une photographie qui fait le point sur l'histoire simple, mais universelle d'un premier amour de jeunesse, avec la vision d'un futur optimiste en arrière-plan.

Infos :

- Lundi 17 octobre à 20h à la salle Im Wohr, Chemin d'Im Wohr 8 à Martelange
- Infos et réservation sur www.natureattitude.be
- Entrée gratuite



Tous au sport, découverte de plusieurs disciplines à destination des adultes

Le Plan de Cohésion Sociale de Martelange vous invite à venir découvrir de nouveaux sports, en toute convivialité. Animée par Séverine de l'ASBL "Tous au Sport", cette activité vous permettra de découvrir le tennis de table, le hockey ou encore des sports moins connus comme le kinball ou la course à l'étoile.

Les séances pour le premier trimestre sont fixées aux jeudis 13 octobre, 10 novembre et 08 décembre, de 13h00 à 15h00 au hall sportif de Martelange. Les inscriptions se font via le PCS Martelange (Cynthia Goeury 063/240 955 - 0485/28 32 60 - pcs@martelange.be).





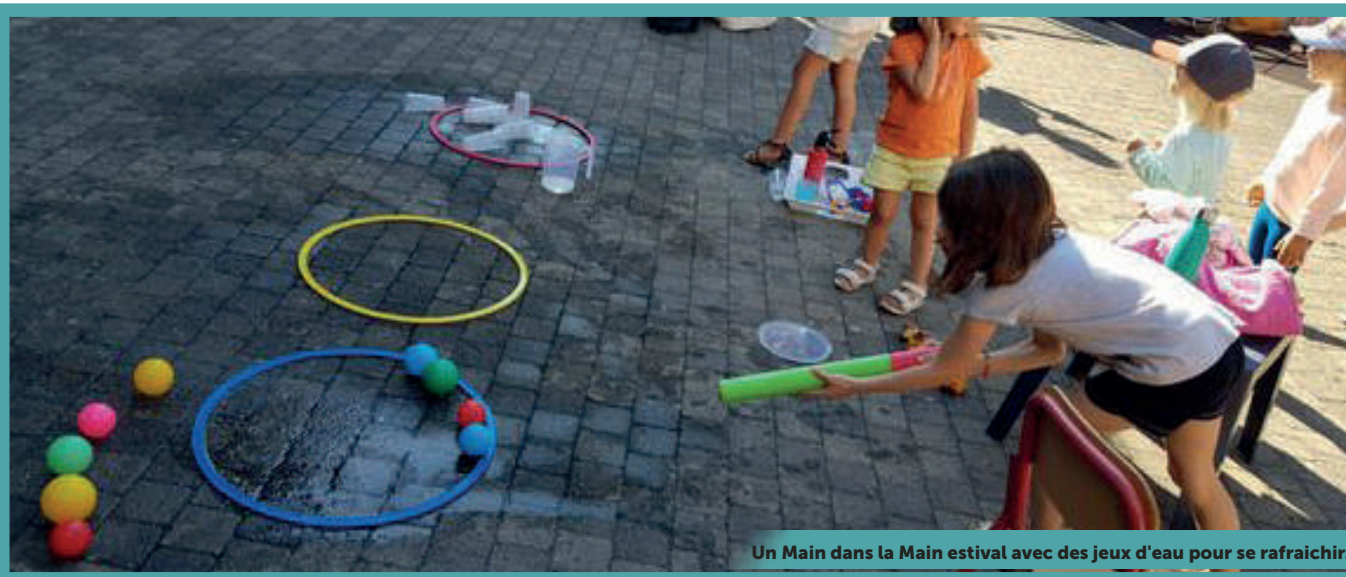
Une matinée à la Ferme pédagogique de Lumaya de Radelange avec Main dans la Main.



Sport découverte avec l'escrime.



Main dans la Main, les mains dans l'eau.



Un Main dans la Main estival avec des jeux d'eau pour se rafraichir.

CHÈQUE MAZOUT/PROPANE EN VRAC DE 225€: COMMENT L'OBTENIR ?

Présenté comme une mesure de soutien de la part de l'État à l'égard des ménages qui se chauffent au gazoil ou au propane en vrac, le « chèque mazout » peut désormais être demandé. Bonne nouvelle : cette allocation unique est portée à 225 euros à la place des 200 euros annoncés initialement. 21% des Belges seraient concernés par cette mesure, selon le Ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne.

Pour qui ?

Le chèque mazout est une prime unique. Il peut être versé une seule fois aux ménages qui chauffent leur résidence principale au mazout ou propane en vrac. Toute personne domiciliée dans une maison unifamiliale ou un appartement pourra demander ce chèque.

Le remplissage d'un réservoir de

combustible doit avoir été effectué à domicile entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022. La mesure a par ailleurs été étendue aux immeubles à appartements disposant d'un chauffage collectif.

Comment l'obtenir ?

Quelques documents doivent être rassemblés pour préparer une demande :

Une copie de la facture de remplissage

Une preuve de paiement avec son numéro de compte

Son numéro de registre national.

La copie de la facture de remplissage et la preuve de paiement sont demandées uniquement aux ménages qui disposent d'une installation de chauffage individuelle au mazout ou au propane. Pour les ménages bénéficiant d'une installation de chauffage collective, c'est le gestionnaire de la copropriété ou

le propriétaire (d'un immeuble de rapport) qui doivent fournir ces documents au SPF Economie.

La demande doit ensuite être introduite auprès du SPF Économie qui se charge du paiement du chèque.

Pour cela, deux options :

Un outil en ligne Une explication didactique expliquant la procédure vous sera proposée.

Un formulaire « papier » Vous pouvez également imprimer le formulaire (formulaire A pour logement individuel / formulaire B pour les habitants d'une copropriété) et l'envoyer dûment complété par courrier recommandé avant le 10 janvier 2023 à cette adresse :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie Direction générale de l'Energie – Cellule prime Mazout 225 euros Boulevard du Roi Albert II 16 1000 Bruxelles
Le SPF Economie statue sur la recevabilité de votre demande dans les deux mois suivant sa réception et au plus tard le 15/03/2023.

Pour plus d'informations Parcourez d'abord les FAQ sur le site web du SPF Economie, où vous trouverez toute une série de réponses à vos questions.

Comment obtenir l'allocation de chauffage de 225 euros ?

En ligne ou **Via formulaire papier**

↓ Téléchargez-le sur le site ou demandez-le à votre fournisseur

Attention, il y a deux formulaires différents :

- A - logement individuel
- B - logement dans une copropriété

Formulaire à renvoyer par courrier recommandé

chequemazout.economie.fgov.be

Veillez nous fournir

- une copie de la facture de la livraison
- la preuve de paiement
- votre numéro du registre national
- le numéro d'entreprise (BCE) de votre fournisseur
- dans le cas d'une copropriété, le numéro d'entreprise (BCE) de votre copropriété

Demande à introduire jusqu'au **10.01.2023** inclus, pour les livraisons effectuées entre le 15.11.2021 et le 31.12.2022

0800 120 33 (numéro gratuit)
chequemazout@economie.fgov.be

Le Fonds Social Chauffage aide les ménages pour compenser la forte hausse des prix d'énergie

L'asbl Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement de la facture de chauffage des personnes qui se trouvent dans une situation financière difficile. Pour avoir droit à cette allocation, vous devez satisfaire à certaines conditions.

La hausse des prix d'énergie est source de problèmes auprès de nombreux ménages

Nous n'avons probablement pas besoin de vous dire que les prix de l'énergie augmentent fortement. Les coûts du logement, des transports et de l'alimentation sont de plus en plus élevés et il est très difficile de joindre les deux bouts chaque mois. C'est peut-être aussi le cas pour vous.

Pour de nombreuses familles et personnes seules, les augmentations de prix se font sentir directement dans le porte-monnaie, mais ce sont les personnes à faibles revenus qui sont les plus touchées par ces augmentations. Le chauffage de votre logement est le poste de dépense le plus important dans votre facture énergétique.

Pouvez-vous bénéficier d'une allocation ?

La facture énergétique d'un ménage peut sembler très différente de la facture d'un autre ménage. On peut se chauffer avec plusieurs sources de chaleur comme par exemple le gaz, l'électricité, le gazoil de chauffage, le gaz propane, etc. Aussi, les conditions des contrats de livraison peuvent être très différentes.

Entretemps, le gouvernement a pris diverses mesures pour réduire la facture énergétique des ménages. Pour vous aider, le Fonds Social Chauffage a créé 'Demandez à Mina', un outil pratique sur son site web. Avec quelques questions-réponses, l'assistante digitale Mina vous aidera à trouver les aides auxquelles vous avez droit.

Les allocations du Fonds Social Chauffage ont été augmentées

Le Fonds Social Chauffage accorde lui aussi des allocations d'énergie, mais spécifiquement pour des utilisateurs de gazoil de chauffage ou de gaz propane

On a tous droit à un foyer chaleureux, non ?



qui se trouvent dans une situation précaire.

Avec la hausse des prix d'énergie, le gouvernement a récemment décidé d'augmenter ces allocations afin de les ajuster au prix actuel du mazout. Le montant maximal de l'allocation est passé de 20 à 36 centimes par litre en fonction de votre prix. En outre, la quantité maximale pour laquelle une indemnité peut être accordée est augmentée de 1500 litres à 2000 litres par an. Ceci, pour remplir une citerne à mazout ou de gaz propane. Les ménages qui se chauffent avec du gazoil de chauffage ou du pétrole lampant (type c) acheté à la pompe en petites quantités ou en bidons, peuvent compter sur une augmentation de allocation forfaitaire de 210 euro/par an à 456 euro/ par an. Les demandes d'allocation du Fonds Social Chauffage devons se faire via le CPAS de votre commune.

N'oubliez pas votre chèque mazout de 225 euros !

En plus de l'allocation du Fonds Social Chauffage (destinée aux personnes en situation financière précaire), le gouvernement a prévu un chèque mazout de 225 euros pour tous les utilisateurs de mazout et/ou propane – en vrac.

Afin de bénéficier de ce chèque, vous devez introduire votre demande via l'application du SPF Economie (voir page 20).

Et n'oubliez pas que, le cas échéant, vous pouvez cumuler les deux demandes afin de réduire au maximum votre facture énergétique !

Plus d'infos : www.fondschauffage.be

Du 5 au 30 septembre, le marathon du tri!

Trier les déchets et les jeter dans la bonne poubelle est obligatoire. C'est aussi un geste essentiel pour l'environnement. C'est en effet grâce à votre tri que les déchets peuvent être recyclés. À l'inverse, les déchets mal triés polluent et compliquent les filières de valorisation...

Un an après le passage aux sacs bleus PMC, les nouvelles règles de tri sont-elles bien intégrées ? Pour s'en assurer et rappeler les consignes à tous les citoyens, IDELUX Environnement, en collaboration avec notre commune et avec le soutien de Fost Plus, va mener un « Marathon du tri ». Objectif ? Rappeler à chacun que le tri est essentiel pour recycler plus et mieux !

Que va-t-il se passer durant ce marathon du tri ? Du 5 au 30 septembre, les contrôles qualité de duobacs, des sacs bio, des sacs résiduels et des sacs bleus PMC seront renforcés. N'hésitez pas à aller à la rencontre des équipes d'IDELUX sur le terrain, le but premier de cette action est de vous informer au mieux.

Lors de ces contrôles, vous pourriez recevoir :
soit une carte verte dans votre boîte aux lettres ;
soit un autocollant rouge sur vos sacs ou votre duobac.

Quelles sont les erreurs les plus fréquentes dans les sacs bleus PMC ?

Les erreurs les plus fréquentes dans les sacs bleus PMC sont :

- les papiers-cartons (33 % des erreurs constatées) : ceux-ci doivent aller au recy parc ou aux collectes de papiers-cartons ;
- les déchets résiduels (19 % des erreurs constatées) : ils doivent être jetés dans le sac gris ou le duobac ;
- les bouteilles ou bocaux en verre (19 % des erreurs constatées) à jeter dans les bulles à verre.

Rappelons aussi qu'il faut :

- aplatir les emballages dans le sens de la longueur ;
- détacher entièrement les opercules des



barquettes, pots... ;

- ne pas empiler, mais écraser les pots de yaourt, de fleurs ;
- ne rien attacher à l'extérieur du sac.

Et dans les déchets ménagers (sac+sac ou duobac) ?

Dans les déchets résiduels et parfois même les déchets organiques, on retrouve encore des emballages PMC (barquettes de beurre, berlingots de crème fraîche...), des déchets dangereux, du verre, des papiers-cartons ou encore un mélange entre les déchets résiduels et les déchets organiques. Dommage, car les déchets mal triés ne sont pas recyclés et polluent les matières valorisables.

Trier, c'est bien. Réduire, c'est mieux.

Les collectes sélectives sont un grand pas en avant dans le domaine du recyclage. Néanmoins, cela ne doit pas occulter que « le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ». Des gestes simples et accessibles restent donc essentiels : boire l'eau du robinet, utiliser des savons en bloc, cuisiner soi-même et acheter des produits de base peu emballés ou en vrac... En plus d'être écologiques, ces pratiques sont souvent source de vraies économies pour les citoyens.

>>> Plus d'infos ?

IDELUX Environnement est à votre disposition pour vous informer au mieux : par téléphone : +32 63 23 19 87, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 et de 13 h à 17 h par mail : dechets@idelux.be via Facebook IDELUX Environnement & Eau

AGENDA



Octobre

- Samedi 1er et dimanche 2 octobre* - Exposition sur les commerces d'Antan
- Dimanche 02 octobre* - Noces d'or
- Lundi 10 octobre* - Bibliobus (grand rue)
- Jeudi 13 octobre* - Permanence Infor Jeunes
- Jeudi 13 octobre* - Tous au sport - Découverte sport adulte
- Samedi 15 octobre* - Place aux Enfants
- Samedi et dimanche 15-16 octobre* - Exposition Artistes et Artisans de chez nous.
- Mardi 18 octobre* - Soirée Jeux de société
- Jeudi 20 octobre* - Cours de cuisine sauvage
- Samedi 23 octobre* - "Viens jouer en famille" - salon du jeu
- Samedi 29 octobre* - Repair Café à la salle "Im Woehr"

Novembre

- Mardi 08 novembre* - Relais sacré
- Jeudi 10 novembre* - Tous au sport - Découverte sport adulte
- Dimanche 13 novembre* - Te Deum
- Lundi 14 novembre* - Bibliobus (grand rue)
- Mardi 15 novembre* - Soirée jeux de société
- Jeudi 17 novembre* - Permanence Infor Jeunes
- Jeudi 17 novembre* - Cours de cuisine sauvage
- Vendredi 18 novembre* - Information sur la transmission d'entreprises.
- Samedi 26 novembre* - Distribution des arbres



Décembre

- Samedi 03 décembre* - Cortège de la Saint-Nicolas
- Samedi 03 décembre* - Souper de l'US Martelange
- Jeudi 08 décembre* - Tous au sport - Découverte sport adulte
- Jeudi 08 décembre* - Nocturne de Noël des Jeudis du Terroir
- Lundi 12 décembre* - Bibliobus (grand rue)
- Jeudi 15 décembre* - Cours de cuisine sauvage
- Mardi 20 décembre* - Soirée jeux de société
- Du 21.12 au 23.12* - Distribution des bûches de Noël

Expo Artistes & Artisans le 15-16 octobre

Le week-end du 15-16 octobre prochain, la Maison de village de Martelange accueille la seconde édition de son exposition consacrée aux artistes et artisans de chez nous. Cette année, une vingtaine d'artistes vous donnent rendez-vous durant ce week-end d'octobre pour vous faire découvrir leur univers. Peintres, sculpteurs, créateurs, les domaines artistiques explorés seront multiples et

nombreux. L'accès est gratuit et libre.

Liste des artistes : Manns Chantal / Reisen Eliane / Manns Christiane / Dernoeden Christelle / Dernoeden Lucie / Biren Louis et Fred / Hames André / Houlmont Nathalie / Keunings Natacha / Jonniaux Claude / Bister Alexandre / Pirot Sophie / Kessler Philippe / Bernard Laurence / Mauvaise graine / Ansiaux Sophie / Burnet Anne-Françoise / Holtzmacher Patricia / Hendrickx Isabelle / Marenne Brigitte / Fifi Thierry / Jadin Danièle / Marie-Thérèse Pêcheur / Benoit Cherry.



Formulaire

PRIME SCOLAIRE

2022-2023

Comme chaque année, la commune de Martelange verse une prime aux enfants scolarisés dans la première année d'un nouveau cycle. Cette prime financière doit permettre aux familles d'alléger le coût pécunier d'une rentrée, mais également de féliciter l'enfant d'avoir franchi un nouveau cap dans son parcours scolaire.

Il est alloué au bénéfice de tout enfant domicilié sur le territoire communal, au moment de la rentrée scolaire, une allocation d'études **pour la première année** (redoublement exclu) de :

- l'enseignement fondamental: 50 €
- l'enseignement secondaire: 100€
- l'enseignement supérieur: 150€

L'allocation est mandatée au profit de l'allocataire (personne qui élève l'enfant, soit la mère, soit le père, soit la personne physique ou morale apparentée ou non qui en assume la garde). La demande écrite accompagnée d'une attestation de fréquentation délivrée par l'établissement scolaire doit être déposée au secrétariat communal **au plus tard le 31 décembre 2022.**

Je soussigné

Parent de, né(e) le/...../.....

Adresse

N° de compte (IBAN).....BIC.....

Nom du titulaire du compte

Demande le paiement de l'allocation d'études pour l'année scolaire 2022-2023 d'un montant de.....€

Je joins au présent formulaire une attestation de fréquentation délivrée par l'établissement scolaire.

Fait à Martelange, le/...../2022
Signature